

## Formation des membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour les élus en renouvellement de mandat

### FOR EN 8 - V3

Réf. : CSE  
Durée : 3 jours  
21 heures

#### Contact :

Hélène DORANGE  
☎ 02 37 25 16 28  
chartres@sifel-formations.fr

#### SIFEL

21 rue Camille Marcille  
28008 CHARTRES  
☎ 02 37 30 26 33  
www.sifel-formations.fr



### OBJECTIFS DU MODULE

- \* Aider les membres du CSE à cerner l'étendue de leur mission et les moyens à disposition
- \* Dynamiser le rôle du CSE
- \* Faire progresser la prévention dans l'entreprise
- \* Améliorer l'évaluation des risques

### PUBLIC - PRÉ-REQUIS ET DELAIS D'ACCES

- \* Les membres du CSE [en renouvellement de mandat](#)
- \* Les délégués du personnel élus dans les entreprises dépourvues de CSE
- \* Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation CSE en qualité de SSCT
- \* Selon les disponibilités au moment d l'inscription

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- \* De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

### TARIFS

- \* 10 € HT de frais d'adhésion par an pour l'entreprise
- \* 817 € HT par participant

### ORGANISATION DU STAGE

- \* Cette formation se déroulera dans l'un des centres du SISTEL, Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir (à Chartres, Châteaudun, Dreux ou Luisant) disposant de salles de formation entièrement équipées si un minimum de 4 participants est atteint.
- \* Une salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite, il sera nécessaire de prévenir l'organisme avant la signature des conventions pour l'organisation, de même pour les personnes en situation de handicap.

### PROGRAMME DE FORMATION (Agrément DIRECCTE)

- \* Identifier les missions du CSE
- \* Rechercher et exploiter des informations dans le Code du travail
- \* Identifier les principaux textes et les obligations en matière d'hygiène et de sécurité pour veiller à leur application
- \* Identifier les membres du CSE ainsi que leurs principales fonctions
- \* Identifier les règles relatives à la constitution du CSE
- \* Identifier les règles du CT relatives à l'organisation et au fonctionnement du CSE
- \* Se faire transmettre et exploiter les informations et documents faisant l'objet d'une information ou d'une consultation du CSE
- \* Utiliser les moyens mis à la disposition du CSE pour accomplir ses missions
- \* Évaluer les risques professionnels dans l'entreprise
- \* Identifier les principales sources de dangers dans l'établissement
- \* Identifier les principales obligations particulières de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité
- \* Mener une enquête dans le cadre de la prévention des Risques
- \* Proposer des actions de prévention conformément aux principes généraux de prévention et en fonction de l'activité

- ✘ Promouvoir les actions du CSE

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

---

- ✘ Participation active
- ✘ Travail en sous-groupes
- ✘ Cas pratiques / exercices

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

---

- ✘ Outils informatisés (PowerPoint)
- ✘ Etude de cas / Cas pratiques
- ✘ Travail en sous-groupe

#### DURÉE & ÉVALUATION

---

- ✘ 3 jours de formation consécutifs planifiés en collaboration avec les entreprises
- ✘ Remise d'une attestation de fin de formation

#### INTERVENANTS

---

La formation est animée conjointement par deux professionnels complémentaires :

- ✘ Maître MOULAY, avocat en droit social
- ✘ M. Thierry VEZIE, intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) au SISTEL

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre service formations au 02 37 25 16 28*